

Politique de cohésion 2014-2020 : FEDER-FSE Languedoc Roussillon
Axe 5 : Favoriser une approche urbaine intégrée

Objectif thématique 4 (OT 4)
Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone

Priorité investissement 4e (PI 4e)

Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Actions soutenues

Favoriser l'usage des transports collectifs et/ou durables (investissements matériels et immatériels)

- ✓ la création ou l'adaptation de pôles d'échanges multimodaux (PEM) comprenant les études de faisabilité, l'interconnexion entre les réseaux (ferroviaire, urbain, interurbain), la création d'espaces relais pour les véhicules particuliers, l'intégration des modes doux, notamment le vélo et la fluidité des déplacements piétons, le réaménagement des gares et des espaces connexes pour garantir une meilleure accessibilité, ...
- ✓ les actions immatérielles visant à renforcer l'intermodalité des passagers : billettique, tarification intégrée, système d'information multimodale, sensibilisation ...
 - la réalisation ou l'adaptation d'infrastructures ou d'équipements pour traiter le flux passager : PEM, aménagement de gares ferroviaires existantes (la construction de gares ferroviaires ex nihilo ne relève pas du PO FEDER-FSE), y compris l'aménagement pour une meilleure accessibilité des publics handicapés;
 - le développement de modes de transport doux (pistes cyclables...) qui s'intègrent aux projets de connexion avec les PEM ou dans le cadre de projets urbains intégrés;
 - les équipements favorisant l'utilisation des transports collectifs urbains propres hors infrastructures lourdes (ex. création de lignes de Tram) notamment pour permettre une meilleure accessibilité aux personnes handicapées;
 - le développement du fret urbain, notamment à travers des expérimentations utilisant le transport collectif urbain à des fins de traitement logistique ou par des équipements adaptés et/ou mise en place de process spécifiques.

Dans l'espace urbain, la logistique permet de rationaliser les distributions de marchandises, soit vers les magasins, soit vers les particuliers/consommateurs. Elle mutualise les moyens et privilégie les transports non polluants (dont électriques). Cette logistique urbaine est gérée dans des espaces dédiés où le stockage et l'allotissement des marchandises est permis. Les relais de distribution permettent une utilisation rationnelle de l'espace public.

Principaux groupes cibles (hors PEM): Population quartiers prioritaires en priorité, Jeunes et étudiants défavorisés

Cibles territoriales spécifiques

- ✓ zones de nœuds de connexions : PEM, terminaux techniques, gares maritimes ou ferroviaires
- ✓ zones urbaines : une partie de cette PI4e est mise en œuvre au travers d'approches urbaines intégrées (priorité accordée aux zones géographiques politique de la ville)
- ✓ zones périurbaines et rurales en lien avec la problématique de désenclavement des quartiers urbains en difficulté...

Centre d'information Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon (ADRET)

Web: www.europedirectplr.fr

Tel : (33) (0)4 68 05 38 84

Mail: contact@europe-direct.fr

Twitter : @EUROPEDIRECTPLR

Facebook : <http://goo.gl/nx6cn>



Type de bénéficiaires	collectivités territoriales, établissements publics, les entreprises privés (grandes entreprises, PME...), RFF, SNCF, les autorités organisatrices des transports (AOT),
Critères de sélection	<p>Pour les projets, hors PEM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer une démarche intégrée à l'échelle d'un ou plusieurs EPCI prioritairement éligibles à un Contrat de Ville, et portant majoritairement sur les quartiers identifiés par la géographie prioritaire de la ville ; • Prévoir un rôle central du chef de file qui devra avoir une vision globale des crédits FEDER et FSE mobilisés au titre de la politique de la ville sur son territoire afin d'assurer un suivi fin des crédits engagés. La gouvernance devra également être participative et partenariale. • L'impact sur le cadre de vie des habitants des quartiers en difficultés est donc important • La présentation d'actions en faveur du développement économique des quartiers via l'OT3 a), le FSE et le recours aux clauses d'insertion sociales dans les marchés publics notamment, sera fortement apprécié ; • Complémentarité à rechercher entre FEDER et FSE dans le cadre d'actions spécifiques contribuant à l'inclusion sociale. <p>De manière globale, les projets doivent favoriser la diversification des modes de transport. Ils doivent mettre en avant la mise en réseau, la complémentarité des équipements et le maillage des infrastructures. Les actions doivent pouvoir s'intégrer dans les maillons de la chaîne logistique, notamment pour les marchandises. Seuls les modes de transport respectueux de l'environnement seront prioritaires.</p> <p>Afin d'être sélectionnés dans le cadre du programme opérationnel 2014-2020, les projets doivent respecter les critères suivants afin de participer à la réalisation de l'objectif spécifique retenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - impact environnemental - part modale du projet - mise en avant des modes de transports collectifs alternatifs à l'usage individuel de la route - inscription des projets dans le maillage de réseaux de transport existants - accessibilité en faveur des publics handicapés <p>Critères de sélection des projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre sélectionné dans le cadre d'un des appels à projet en faveur des EPCI éligibles à un contrat de ville • Projets proposant une labellisation Très Haute Qualité Environnementale (THQE), HQE, bâtiments basse consommation (BBC), etc. • Projets comprenant la réalisation d'une analyse des performances environnementales (eau, énergie, déchets) des équipements et la prise en compte de ses conclusions et intégrant le choix de matériels non polluants, économes en énergie et recyclables.
Fonds	FEDER
Budget 2014-2020	
Contact	Région Languedoc-Roussillon- Direction adjointe aux affaires européennes europa@cr-languedocroussillon.fr
Programme-formulaires	Programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 (sommaire avec pagination) Lien vers formulaires de demande de subvention
Mise à jour	5 décembre 2014



Centre d'information Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon (ADRET)

Web: www.europedirectplr.fr

Tel : (33) (0)4 68 05 38 84

Mail: contact@europe-direct.fr

Twitter : @EUROPEDIRECTPLR

Facebook : <http://goo.gl/nx6cn>

